



CONSEIL NORVÉGIEN POUR LES RÉFUGIÉS

Rapatriement forcé de réfugiés burundais du Rwanda

Le mardi 2 juin 2009, un convoi comportant 133 ménages de 437 personnes est venu du Rwanda, à partir du camp de réfugiés burundais de Kigeme, dans la localité de Gikongoro dans le sud du pays. Mis à part quelques rapatriés volontaires pour lesquels les premiers convois ont été effectués pendant leur absence au camp, les réfugiés de ce convoi ne voulaient pas rentrer au Burundi. Pour la plupart des réfugiés du convoi du 2 juin 2009, le rapatriement était forcé.

1. Profil des rapatriés interviewés

Du 15 au 19 juin, le programme ICLA (*Information, Counselling, Legal Assistance*) du Conseil Norvégien pour les Réfugiés (CNR) s'est entretenu avec 22 ménages du convoi du 2 juin 2009, dont 7 femmes, dans les communes de Gashoho, Gasorwe et Muyinga. Il s'agit de tous les ménages transférés dans la province de Muyinga, sauf un. Il n'y a pas eu d'interviews avec des personnes transférées vers d'autres provinces.

Les personnes avec lesquelles le CNR s'est entretenu avaient entre 19 et 58 ans. Trois ménages étaient des sans référence qui résidaient dans le site de transit pour rapatriés de Mugano, en commune de Giteranyi.

Deux ménages étaient retournés sur leur colline d'origine. Les autres interlocuteurs ont été retrouvés dans les sites de déplacés de Gisanze (colline Gisanze-Muzingi, commune Gashoho), de Rutonde (colline Gishambusha, commune Gashoho), de Bwasare (colline Bwasare, commune de Gasorwe) et de Kiremba (colline Kiremba, commune Gasorwe). Il s'agit de sites à partir desquels ces rapatriés avaient quitté le Burundi avant de s'exiler au Rwanda. Ainsi, il s'agit de personnes qui avaient subi un déplacement forcé à l'intérieur du pays en 1993, à cause de la guerre civile, avant de partir en exil au Rwanda. La plupart d'entre eux a quitté le Burundi entre 2004 et 2006, principalement en début 2005. La majorité ont évoqué des motifs de persécution ainsi que la crainte de résurgence de violence pendant la période des élections de 2005.

Les vingt rapatriés retrouvés sur différents sites de déplacés vivaient la même situation que les déplacés qui y résident. Les raisons majeures de leur présence dans ces sites étaient identiques aux motifs invoqués par la plupart des déplacés internes pour rester sur les sites IDP. Il s'agit du sentiment d'insécurité physique due à une criminalité généralisée dans le pays (vols, meurtres, etc.), mais également causée par la crainte de retrouver l'agent persécuteur demeuré sur la colline de retour, de l'appréhension des prochaines élections et de l'habitude acquise de vivre en communauté.

2. Circonstances du rapatriement forcé

Les personnes qui ont fait objet d'interview ont rapporté au CNR dans l'ensemble les mêmes faits en ce qui concerne leur rapatriement forcé.

Depuis le 28 mai, date des derniers convois de rapatriement volontaire, les autorités administratives avaient fait savoir aux réfugiés qu'ils devraient de gré ou de force quitter le camp. Tard dans la nuit du 1 juin 2009, les militaires et policiers rwandais ont encerclé le camp de Kigeme. Les réfugiés n'étaient plus autorisés à sortir du camp. Le 2 juin entre 8h et 9h du matin, la plupart des rapatriés interviewés ont été sommés de rassembler leurs biens, pour être ramenés au Burundi. Certains qui avaient des biens chez des voisins rwandais en dehors du camp n'ont pas eu le droit de les récupérer.

Les réfugiés qui se sont rendus compte qu'ils n'avaient plus de choix ont préparé leurs effets pour le rapatriement sans subir une forme de violence physique. Parmi le groupe visité, un ménage avec un enfant hospitalisé à Kigeme a été également contraint au retour. Lors du passage d'ICLA, l'enfant avait été transféré à l'hôpital dans la commune de Muyinga. Durant ce temps, les militaires rwandais s'étaient positionnés devant les portes des maisons des réfugiés et ne sortaient que ceux qui avaient leurs affaires et qui étaient prêts pour monter dans les véhicules.

Cependant, certaines personnes ont opposé une résistance à l'endroit des forces armées rwandaises. Celles-ci ont été embarquées de force dans les véhicules et il ne leur a pas été permis de prendre leurs biens. Ce groupe de personnes a été le dernier à partir après avoir reçu des coups de matraques. Afin de venir à bout de ces réfugiés qui ne voulaient pas rentrer, un militaire par réfugié a été déployé pour les mettre à bord des véhicules. Femmes et hommes qui résistaient ont été battus sauf les enfants. Les rapatriés ont individuellement fait mention du cas d'un homme qui s'était jeté à terre devant un des véhicules et qui par la suite a été récupéré par les militaires avant d'être battu et fait monter dans un camion.

Des enfants ont dû abandonner l'école avant la fin d'année scolaire dans le camp de Kigeme. Des biens qui se trouvaient en dehors du camp n'avaient pas pu être récupérés.

3. Causes de non-intention de retour

Les rapatriés avec lesquels le CNR a discuté ont principalement évoqué le sentiment d'insécurité qu'ils éprouvaient : l'insécurité généralisée dans les collines de retour, l'impunité et les prochaines élections en 2010 sont les principales causes de ce sentiment d'insécurité. Quelques-uns ont aussi cité des défis de réintégration parmi lesquels la problématique foncière est largement présente. Une jeune fille de 19 ans avait souhaité demeurer dans le camp afin de passer le concours national du Burundi.

4. Situation sur la réintégration

A l'exception de 2 ménages retournés sur leur colline, les autres rapatriés étaient hébergés par des amis ou parents dans les différents sites de déplacés internes (Gisanze, Rutonde, Bwasare, Kiremba). L'essentiel de ce groupe de personnes ne voulaient pas retourner sur leur colline d'origine, généralement pour des motifs d'insécurité généralisée, de crainte de cohabiter avec son persécuteur d'antan et des conflits fonciers. Leur souhait est de s'installer de manière définitive sur ces sites de déplacés.

Au moment de la rencontre avec ces rapatriés, ces derniers faisaient déjà face à certains défis de réintégration comme le logement. La plupart étaient logés par des tiers. Néanmoins, certains rapatriés ont confié au CNR que les autorités administratives leur ont déclaré qu'ils ne seront assistés en construction que lorsqu'ils seront retournés sur leur colline d'origine, comme était le cas pour le site de Gisanze (commune Gashoho).

Les enfants qui ont quitté l'école avant la fin de l'année scolaire devront reprendre la classe en septembre prochain. Dans les différentes localités visitées, le problème de l'enregistrement à l'état civil des enfants nés en exil s'est posé. Les enfants non-enregistrés ne pourront l'être que si les parents obtiennent une dérogation émanant du gouverneur de la province de Muyinga. Ces parents ont pu être orientés vers des centres d'écoute et d'information du programme ICLA.

5. Conclusion

L'UNHCR avait réagi contre ce rapatriement forcé à partir du camp de Kigeme à travers un communiqué de presse du 3 juin. L'agence a dénoncé le caractère involontaire de ce rapatriement bien que la situation au Burundi évolue progressivement. Aucune autre option n'a été présentée aux plus de 400 réfugiés burundais qui résidaient dans le camp que le retour immédiat au Burundi.

Les rapatriés interviewés ont déjà subi trois déplacements forcés. En 1993, la violence généralisée les avaient obligés d'abandonner leurs maisons pour trouver refuge dans différents sites de déplacés. En 2004 et 2005, des craintes de persécution et des menaces, en rapport avec la période électorale avaient été des facteurs déterminant pour les pousser à l'exil. Depuis leur rapatriement forcé, ces personnes vivent sur les sites de déplacés de la province de Muyinga (Gisange, Rutonde, Bwasare, Kiremba), où ils veulent s'installer de façon définitive.